

ARDÈCHE MÉRIDIONALE

INFOS PRATIQUES

BEAUMONT

→ **Messe**
Aujourd'hui, à 10 heures.

BURZET

→ **Poubelles jaunes**
Jeudi 7 mai, ramassage du tri sélectif.

ISSANLAS

→ **Vide-greniers**
L'Art de vivre, l'Art des choix. Samedi 9 mai, place de l'église, accueil des exposants dès 7 h (2 €/m). Restauration rapide sur place. Réservation en mairie au 04 75 38 90 50 ou au 06 25 29 50 72.

JAUJAC

→ **Messes**
Aujourd'hui, église St Bonnet, à 10 h 30, baptême de Sophie Morand et de Axel Pujol.

MEYRAS

→ **Cérémonie du 8 mai**
Commemoration, vendredi 8 mai, dépôt de gerbe aura lieu au

monument aux morts à 10 h 45, un vin d'honneur sera donné à l'issue de la cérémonie.

MONTPEZAT-SOUS-BAUZON

→ **Cérémonie**
Vendredi 8 mai, à 11 heures, une gerbe sera déposée devant le monument aux morts à l'occasion des journées commémoratives des 19 mars, 26 avril et 8 mai, apéritif à la salle polyvalente.

PRADES

→ **Commemoration**
Vendredi 8 mai, monument aux morts, à 10 h 45. Un apéritif sera servi à l'issue de la cérémonie.

VALGORGE

→ **Exposition Images de la libération en Ardèche, été 1944**

Commemoration du 8 mai. L'exposition se tiendra du 8 au 10 mai salle de la mairie, vendredi 8 mai, place de la Mairie, à 11 heures.

SAINT-CIRGUES-EN-MONTAGNE

Les enfants et la route

Le 30 avril la gendarmerie nationale et la Prévention routière ont mis en œuvre une journée de sensibilisation aux dangers sur la route pour les élèves du CE1 au CM2. Le Major Jacques Nevissas et l'Adjudant-Chef Denis Chambon, réservistes au groupement de gendarmerie de l'Ardèche ont animé l'épreuve pratique qui consistait à circuler sur un parcours équipé de panneaux ainsi que l'épreuve théorique basée sur un questionnaire concernant 20 situations. Astrid Comte a terminé première de la classe de CM2 et représentera la commune lors de la finale Départementale qui aura lieu le 24 juin, à Privas.



Un parcours équipé de panneaux pour l'épreuve pratique.

COUCOURON

Sécurité routière



La gendarmerie nationale et la prévention routière, ont mis en œuvre une journée de sensibilisation aux dangers sur la route, pour les élèves des classes CE et CM.

Le Major Nevissas Jacques et l'Adjudant-chef Chambon Denis, réservistes au groupement de gendarmerie de l'Ardèche ont animé l'épreuve pratique qui consistait à circuler sur un parcours équipé de panneaux ainsi que l'épreuve théorique basée sur un questionnaire concernant 20 situations.

Clara Méjean a terminé première de la classe CM2 et représentera la commune de Coucouron lors de la finale départementale qui aura lieu à Privas le mercredi 24 juin.

LOCALE EXPRESS

CANTON DE THUEYTS

Les subventions du Département

→ Commission permanente du 27 avril : Pour l'utilisation des équipements sportifs communaux mis à disposition des collégiens, une subvention totale de 6 979,50€ sera répartie en faveur des communes de Montpezat-sous-Bauzon et Saint-Cirgues-en-Montagne, ainsi qu'au Collège de la Montagne Ardéchoise de Saint-Cirgues-en-Montagne.

Les clubs sportifs ayant dans leurs effectifs des jeunes de moins de 18 ans percevront une dotation pour le fonctionnement de leur école de sport et l'organisation de stages, de matches et de tournois. Une subvention globale de 2 118 € sera ainsi répartie au profit des associations suivantes : Montpezat Basket-ball 07, association Canoë-kayak de la région d'Aubenas de Prades, Jeunesse sportive des Hautes Cévennes, Judo club jaujacquois, Judo club athogien, Karaté Shotokan pradois de Meyras, Karaté do jaujacquois, La Boule du plateau de Coucouron. Au titre de la répartition des aides en faveur des équipes sportives de haut niveau amateur, une subvention de 1 600 € sera versée à Lalevade Prades Football. Au titre de l'aide du département en accompagnement des travaux d'aménagement de traverse d'agglomération, une subvention globale de 212 310 € sera répartie en faveur des communes de Jaujac et de Saint-Etienne-de-Lugdarès. Dans le cadre du règlement d'aide directe aux entreprises agroalimentaires et notamment de l'action 4 du PIDA Châtagnac d'Ardèche, une subvention de 12 500 € sera versée à la SAS SOPPREG pour l'acquisition d'équipement pour la préparation des châtaignes sur la commune de La Souche.

MEYRAS

Rencontre sportive pour les élèves

L'initiative d'Alexandrine Culot, professeur des écoles de la classe GS/CP, une journée sportive réunissait 169 enfants du cycle 2 des écoles de Burzet, Jaujac, Meyras, Montpezat, Pont-de-Labeaume et Thueyts sur le stade de Meyras.

Dans le cadre de cette journée d'éducation physique et sportive, il était proposé : randonnée, atelier et tournoi de pétanque, chaque école pratiquant une activité suivant un programme bien millimétré. A midi, un pique-nique géant rassemblait les enfants sur le stade. Les employés communaux avaient parfaitement tracé les jeux et la municipalité mis les vestiaires à disposition. Une bien belle journée.



La pétanque, c'est du sérieux ! Le secteur des Cévennes-Hautes de pétanque du président Maurice Bonnefoy apportait son assistance technique et humaine à la réussite de cette journée par le prêt de boules et l'encadrement des jeux par les Pétanqueurs du Peschier de Jaujac.

Une école de pétanque

Le Secteur des Cévennes-Hautes va créer une école de pétanque qui sera opérationnelle à la rentrée de septembre. Elle sera rattachée administrativement au club de Mayres mais s'intitulera Ecole de Pétanque des Cévennes-Hautes puisqu'elle "recrute" sur l'ensemble du secteur. Elle sera gérée par le secteur de Cévennes-Hautes présidé par Maurice Bonnefoy. Licences gratuites pour les jeunes joueuses et joueurs, utilisation du boulodrome de Saint-Pierre-de-Colombier pour les entraînements. Il est envisagé des interventions avec les écoles dans le cadre des rythmes scolaires. Un kit « Fé-



Le président Maurice Bonnefoy

dération » de 6 jeux de 6 boules, cercles, but, mètre, diplômes a été acquis par le secteur pour ces interventions et le démarrage de l'école. Enfin, un encadrement diplômé a été mis en place au sein du club de Mayres : cinq initiateurs(trices) et un Brevet fédéral, Karine Comte qui dirigera l'école.

THUEYTS

Conseil municipal : un péage pour la via ferrata

Le conseil municipal décide d'appliquer aux taux des trois taxes une augmentation. Le produit attendu des trois taxes s'élève à 249 471 euros.

Un plan communal de sauvegarde expose les procédures à suivre en cas de sinistres sur la commune, obligatoire, il sera formalisé par un arrêté municipal.

Au Pont du Diable : à l'unanimité, le conseil municipal approuve la délégation de la mission d'entretien du bâtiment d'accueil de la base de loisirs sous forme de prestation de service, formalisée par une convention entre la commune et l'exploitant bénéficiaire du bail commercial de l'espace buvette, dit que l'acceptation des termes de cette convention par l'explo-

tant conditionnera la conclusion du bail commercial et approuve la passation d'une convention avec l'exploitant (non liée au bail commercial) pour la location d'équipements de la via ferrata.

Le conseil municipal a approuvé le principe d'instauration d'un péage aux entrées du parcours de la via ferrata pour les usagers n'utilisant pas le matériel de location de la commune, a autorisé le maire à fixer par arrêté les montants et les périodes de perception de la redevance ainsi que les modalités pratiques de mise en œuvre. Des tarifs différenciés seront appliqués pour les individuels, les groupes et les professionnels avec ou sans accompagnateur. L'inauguration officielle du centre de loisirs du Pont du Diable aura lieu sans doute fin juin.

Suite à l'annonce de la démission du bureau d'Anima Thueyts, une assemblée générale extraordinaire de l'association est prévue le 5 mai à 20h30.

Poubelles du parc : Les conteneurs situés près de la médiathèque occasionnent régulièrement des nuisances avec des dépôts sauvages à proximité des jeux d'enfants. Leur déplacement (sans doute contre le mur de la Maison du Tourisme) est envisagé.

L'association Self-Défense sollicite la pose d'une potence dans la salle d'activités en vue de suspendre un sac de frappe. Les possibilités vont être étudiées.



L'accès à la via ferrata sera payant pour les usagers n'utilisant pas le matériel de location de la commune.

LALEVADE-D'ARDÈCHE

Plantevin père et fils à L'Absolue



L'équipe de L'Absolue.

Natif de Lalevade et ancien joueur de l'USLP de 1974 à 1982, c'est donc un retour au pays pour Thierry Plantevin, qui après être passé par le Bénin, les Philippines, le Mexique, le Danemark et le Maroc, pose ses valises à Lalevade où il vient de prendre en gérance avec son fils

Edouard, le bar-restaurant « L'Absolue » (place de la Gare). Ouvert midi et soir, 7 jours sur 7, plusieurs formules seront proposées avec en outre une pâtisserie, un glacier et accueil de groupes possible.

Pour tous renseignements : 04 75 94 11 90.

ISSANLAS

Au conseil municipal

Réuni le 25 avril sous la présidence de René Baldit, le conseil municipal a voté à l'unanimité :

Baux de fermage : la commune engagée dans une démarche de gestion foncière des parcelles communales, soucieuse d'encourager l'installation de nouvelles exploitations agricoles et, d'assurer l'avenir de ce secteur décide d'établir des baux de fermage notariés à Ms John Serroul et Romain Lespinasse.

Attribution de maîtrise d'œuvre : la commune a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre auprès de deux cabinets d'architecte concernant la réhabilitation d'un bâtiment communal existant avec l'aménagement d'une salle polyvalente ainsi que la construction d'un abri pour le matériel de voirie. Le cabinet SCP Bonnet & Teissier a été choisi.

Massif forestier public : en vue de la constitution d'un massif forestier public, les consorts Haon concèdent des parcelles à la commune pour l'euro symbolique. Egalement échange multilatéral de parcelles à Montamourier en accord avec M. Maurin Philippe.

Commissions municipales : il est nécessaire de modifier la composition de certaines commissions municipales, suite au départ de M. Bernard Jaudon, ainsi M. Bruno Mejean siègera à la commission appel d'offres et communication et, M. Daniel Roche siègera à la commission urbanisme.

DU MARDI 5 AU SAMEDI 16 MAI 2015

Proche de nos clients, proche de nos terroirs !

sélectionné par vos magasins

U d'Ardèche

Ouvert vendredi 8 mai de 9h à 14h

OUVERT DE 8h30 à 19h30

U LE COMMERCE QUI PROFITE À TOUS

magasins U .com